

# REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

\*\*\*

## Commune de LOURCHES

\*\*\*

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le 30 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la maison des Associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

#### PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MR P. CARTIERRE, MME A. LEGRAND-MORIVAL,  
MME I. CATTIAUX, MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MR M. DUHEM, MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME C.  
BIHYA-BENALLAL, MR F. GUESMIA, MME V. VOILLOT, MME M. COULON-TERROUCHE  
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER  
CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

#### Excusés avec pouvoir :

MR A. TISON POUVOIR A MME P. CARLIER-BODA

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL POUVOIR A MR D. FABRE

#### Excusés :

MME S. DELSART-DEGAND, MME F. DRUMONT-MEHADJI, MR T. WOUTERS

#### ABSENTS :

MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : MME M. COULON-TERROUCHE

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
20 Mars 2023	20 Mars 2023	27	20	3	23

**N°2023/002**

**Objet : SIAVED– Rapport d’activités 2021**

Rubrique : INSTITUTION

S/Rubrique : Intercommunalité

Rapporteur : Monsieur D. FABRE

Par courrier en date du 7 janvier 2023, le Syndicat Inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets (SIAVED) a adressé à l'ensemble de ses communes membres son rapport annuel d'activité pour l'exercice 2021

Au titre de l'article D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document doit être présenté à l'assemblée communale.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'exposé du Rapporteur,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le rapport annuel 2021 transmis par le Syndicat Inter-arrondissement de valorisation et d'élimination des déchets (SIAVED)

Et après en avoir pris connaissance,

L'assemblée délibérante prend acte de ce rapport annuel d'activités 2021 du SIAVED

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte est donné

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

D. DUWEZ



Publiée le 4 avril 2023